



N° de résolution
ou annotation

7. Renouvellement – Contrat de conciergerie – Camping Rocher Panet – Monsieur Guy Laprise;
8. Soumissions – Amélioration système incendie – Salle municipale;
9. Sommaire – Travaux imprévus – Excavations Lafontaine inc. – Usine de traitement de l'eau potable;
10. Autorisation achat extincteur classe K – Cuisine Centre Social de L'Islet;
11. Demande d'appui – Projet d'aménagement « De la cour au fleuve» - École Saint-François-Xavier;
12. Réclamation franchise MMQ – Dommage par l'eau – Bureau AQDR Montmagny-L'Islet;
13. Soumissions – Système de sécurité – Bibliothèque;
14. Adjudication de contrat – Balayage de rues;
15. Société Nationale des Québécois et des Québécoises de Chaudière-Appalaches – Demande pour la levée du drapeau des patriotes à l'occasion de la Journée nationale des patriotes;
16. Annulation de la résolution 119-04-2018 - Adjudication de contrat – Matériaux granulaires;
17. Adjudication de contrat – Disposition matériaux construction et bois CRD – Écocentre;
18. Adjudication de contrat – Mise aux normes des THM – Tests de compaction et contrôle de qualité – Laboratoires;
19. Adjudication de contrat – Mandat laboratoire – Travaux de réhabilitation réseau routier;
20. Autorisation de signatures – Entente Emplois été Canada – Un poste d'animateur de camp de jour;
21. Autorisation de paiement – Décompte progressif # 1 – Mise aux normes usine de production d'eau potable;
22. Acceptation de taux d'intérêts - Renouvellement emprunts – Financements par billets :
 - Règlement 87-2007 : Décrétant un emprunt pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin des Pionniers Ouest et le raccordement au réseau d'aqueduc du chemin de la Petite-Gaspésie.
 - Règlement 93-2007 : Décrétant un emprunt et une dépense de 129 540 \$ pour l'acquisition de terrains pour fin de développement résidentiel, dans le secteur de Ville de L'Islet.
 - Règlement 144-2012 : Décrétant un emprunt de 330 000 \$ pour le prolongement des infrastructures de la rue des Roseraies.
23. Autorisation de concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 314 500 \$ - règlement 87-2007, 93-2007 et 144-2012;
24. Adjudication de contrat – Réalisation des travaux de pavage;
25. Offre de services professionnels – Usine de production d'eau potable – Englobe Corp.;
26. Offre de services – Diagnostic organisationnel du service de sécurité incendie;



N° de résolution
ou annotation

27. Inscription – Conférence annuelle du loisir municipal – Association québécoise du loisir municipal (AQLM);
28. Soutien du gouvernement municipal – Demande de financement à Patrimoine canadien – Corporation des arts et de la culture de L'Islet pour l'activité estivale Guitares en fête 29-30 juin 2019;
29. Dépôt d'un procès-verbal concernant une modification – Règlement 216-2018 modifiant les règlements d'urbanisme – En vertu de l'article 202.1 du Code municipal du Québec;
30. Autorisation de remplacement – Poteaux indicateurs de terrains – Camping Rocher Panet;
31. Approbation – Reddition de comptes 2017 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier;
32. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
Municipalité : 801 939.64 \$ Camping Rocher Panet : 1 093.88 \$
33. Correspondances :
 - Ministère des Transports
 - Réduction de vitesse sur le chemin des Pionniers
 - École Secondaire Bon-Pasteur
 - Demande de commandite pour bourse – Gala Méritas
 - Commission de protection du Territoire Agricole
 - Décision Excavation Louis Richard inc.
 - Décision Michel Gamache & Frères inc. (M. Pierre Gagné)
 - Ministère des Transports du Québec
 - Travaux sur le pont P-04107, situé sur la route Thibault
34. Affaires diverses :
35. Période de questions;
36. Levée de la séance.

152-05-2018

AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE – COURSE AU PROFIT DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les participants à la course organisée par madame Lilabelle Ouellet au profit de la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) à circuler sur le territoire de la Municipalité de L'Islet; laquelle activité aura lieu au mois d'août prochain.

153-05-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS, DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 AVRIL ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018 :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 13 mars 2018, celui de la réunion ordinaire du 3 avril 2018 ainsi que celui de la réunion extraordinaire tenue le 3 avril 2018.



N° de résolution
ou annotation
154-05-2018

RECOMMANDATIONS DU CCU — PROJETS DE RÉNOVATIONS VISÉS PAR LE PIIA :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE quatre demandes de permis ont été formulées;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes ont fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission des permis suivants :

227, chemin des Pionniers Est

Accepter le changement de revêtement du toit en tôle d'acier galvanum, mais en recommandant au demandeur d'envisager un centre plus large et plus haut que celui présent sur les bâtiments complémentaires.

171-173, chemin des Pionniers Est

Accepter les changements suivants :

- Retirer la porte latérale, retirer l'escalier qui s'y rend et mettre le même revêtement de vinyle que la maison pour remplir le trou;
- Percer une fenêtre de 24'' X 26'' du même style que les autres sur le mur contigu à la porte retirée, sur le côté de la maison;
- Remplacer la fenêtre arrière à gauche de la porte par une deuxième porte, et y construire un balcon en bois de 6' X 6' et des escaliers pour donner un accès au stationnement à l'arrière;
- Aménager un stationnement en terre dans la cour arrière, vis-à-vis les portes, afin de stationner les voitures à l'arrière de la maison au lieu d'en avant et sur le côté.

79, chemin des Pionniers Ouest

Accepter le remplacement de la rampe et des barrotins tel que demandé.

557, chemin des Pionniers Est

Accepter le changement des fenêtres de la maison, tel que spécifié dans les documents déposés.

155-05-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4, AVENUE DU HÉRON :

CONSIDÉRANT QUE le futur propriétaire du 4, avenue du Héron formule une demande de dérogation afin d'autoriser la construction d'une maison sur un étage à partir de conteneurs; laquelle sera sans fondation, avec un revêtement extérieur sur toute la structure jusqu'au sol, et un toit en pente;

CONSIDÉRANT QUE la tendance de ce type de construction devient de plus en plus populaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de s'ajuster à la réalité du jour;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la dérogation suivante :

- permettre la construction d'une maison à partir de conteneurs sur le lot connu et désigné comme étant le 4 790 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Islet.

156-05-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 245, CHEMIN DES PIONNIERS OUEST :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire sis au 245 chemin des Pionniers Ouest formule une demande de dérogation, et ce, afin d'agrandir sa résidence de 14 pieds par 18 pieds sur le côté Ouest à une distance maximale de 1 mètre à l'intérieur de la marge latérale;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'atteinte à la jouissance pour les terrains voisins, puisqu'il s'agit d'un terrain agricole sans bâtiment du côté de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la dérogation suivante :

- autoriser l'agrandissement de la résidence de 14' X 18' sur le côté ouest, tel que présenté sur les plans, jusqu'à une distance maximale de 1 mètre à l'intérieur de la marge latérale.

157-05-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 63, CHEMIN LAMARTINE OUEST :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'émission d'un permis émis en 1996, le propriétaire de l'immeuble sis au 63 chemin Lamartine Ouest a construit un garage sans toutefois respecter la marge de recul arrière du 4 mètres exigée à l'article 3.12 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte à la jouissance du propriétaire voisin est peu envisageable compte-tenu qu'une servitude de vue a été concédée par le voisin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par les membres du comité d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acquiescer à la demande de dérogation mineure et ainsi accepter l'absence de marge de recul à l'égard du garage érigé sur l'immeuble sis au 63, chemin Lamartine Ouest.

158-05-2018

RENOUVELLEMENT – ENTENTE – LES ÉDITIONS DES TROIS CLOCHERS – JOURNAL LE HUBLLOT :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler et de majorer de 5 \$ le tarif mensuel actuel de 395 \$ exigé par Les Éditions des Trois Clochers pour la publication d'un encart municipal dans le journal Le Hublot.

159-05-2018

RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE CONCIERGERIE – CAMPING ROCHER PANET – MONSIEUR GUY LAPRISE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de monsieur Guy Laprise à titre de concierge aux différents blocs sanitaires érigés au



N° de résolution
ou annotation

160-05-2018

Camping Rocher Panet ainsi que de la roulotte de type « Prêt à Camper » installée sur le site 14.

SOUSSIONS – AMÉLIORATION SYSTÈME INCENDIE – SALLE MUNICIPALE :

CONSIDÉRANT QUE suite à une recommandation effectuée par des représentants de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), il y a lieu d'installer, à la salle municipale sise au 79, Mgr-Bernier, un système d'alarme incendie homologué à la norme CAN/ULC 5524;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été formulées et déposées à cet égard;

- Les Alarmes Clément Pelletier inc. 3 409 \$ plus taxes
- KGC inc. 6 385 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Les Alarmes Clément Pelletier inc. à procéder à l'achat et à l'installation du système d'alarme incendie recommandé par la MMQ.

161-05-2018

SOMMAIRE - TRAVAUX IMPRÉVUS – LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. – USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable, prévu dans le cadre du projet de mise aux normes des thrialométhanes, nécessite la relocalisation des conduites d'entrée d'eau brute à l'usine;

CONSIDÉRANT QUE cette relocalisation n'a pas été prévue aux plans et devis préparés dans le cadre dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut passer outre la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un sommaire pour travaux imprévus a été déposé à cet égard par l'entrepreneur Les Excavations Lafontaine inc. au montant de 5 608.17 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'exécution des travaux de relocalisation jugés essentiels et ainsi accepter, pour la somme maximale de 5 608.17 \$ plus taxes, les frais s'y rattachant.

162-05-2018

AUTORISATION ACHAT EXTINCTEUR CLASSE K – CUISINE CENTRE SOCIAL DE L'ISLET :

CONSIDÉRANT QUE le certificat et le rapport de maintenance pour le système d'extinction déposés par l'entreprise Les Coupe-Feu du Québec Plus inc. stipule qu'un extincteur de classe K serait recommandé à la cuisine du Centre Social de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été formulées et déposées à cet égard;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :



N° de résolution
ou annotation

Compagnie	Type d'équipement	Prix
Pyro Sécur	équipement neuf	245 \$ plus taxes
	équipement reconditionné	150 \$ plus taxes
Les Extincteurs Montmagny	équipement neuf	249.95 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un extincteur reconditionné de classe K pour la cuisine du Centre Social de L'Islet, et ce, au montant de 150 \$ plus taxes.

163-05-2018

**DEMANDE D'APPUI – PROJET D'AMÉNAGEMENT « DE LA COUR AU FLEUVE »
- ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER :**

CONSIDÉRANT QUE la cour de l'École St-François-Xavier présente plusieurs lacunes notamment la désuétude des infrastructures, le manque de zone ombragée ainsi qu'un manque d'organisation physique;

CONSIDÉRANT QUE pour contrer cet état de fait, l'École St-François-Xavier travaille à l'élaboration d'un projet de parc-école, et ce, dans le but d'offrir aux élèves un environnement sécuritaire, diversifié et animé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est heureuse de constater la prise en charge du milieu, et ce, dans le but d'offrir des services de qualité à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet d'aménagement intitulé « De la cour au fleuve » projeté par l'École St-François-Xavier situé au 25, chemin des Pionniers Ouest à L'Islet.

164-05-2018

**RÉCLAMATION FRANCHISE MMQ – DOMMAGE PAR L'EAU – BUREAU AQDR
MONTMAGNY-L'ISLET :**

CONSIDÉRANT QUE des dommages ont été causés au photocopieur de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), locataire au 79, rue Mgr-Bernier, à la suite d'un dégât d'eau provenant du lave-vaisselle de la salle située au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT la réclamation déposée par l'AQDR à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a reconnu la responsabilité de la Municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 000 \$, le paiement exigé par La Mutuelle des municipalités du Québec en guise de franchise dans le dossier de la réclamation mentionnée précédemment.

165-05-2018

SOUSSIONS – SYSTÈME DE SÉCURITÉ – BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT QU' un inventaire approfondi des livres mis au service de la population à la Bibliothèque Jean-Paul Bourque a permis de constater un manque de volume;

CONSIDÉRANT QUE la majorité de ces livres sont la propriété du Réseau Biblio;



N° de résolution
ou annotation

166-05-2018

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de sécuriser les lieux afin d'éviter à nouveau une telle situation;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été formulées et déposées à cet égard;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Imotion sécurité	10 239.50 \$ plus taxes
APTQ inc.	4 491.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 4 491 \$ plus taxes, la soumission déposée par l'entreprise APTQ inc. et ainsi autoriser l'installation d'un système de contrôle.

ADJUDICATION DE CONTRAT – BALAYAGE DE RUES :

CONSIDÉRANT QU' à nouveau cette année, des soumissions ont été formulées pour le balayage de rues;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai prescrit aux documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

Entrepreneur	Équipement	2018	2019	2020
Jacques et Raynald Morin inc.	Balai Eddynet	108.00 \$ / h	110.00 \$ / h	112.00 \$ / h
Les Constructions HDF inc	-Balai monté sur châssis, tarif par équipement -Balai mécanique M6000 -Balai aspirateur A7000	120.00 \$ / h	122.50 \$ / h	125.00 \$ / h

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission déposée par Jacques et Raynald Morin inc. pour le balayage de rues, et ce, pour les années mentionnées précédemment.

167-05-2018

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES – DEMANDE POUR LA LEVÉE DU DRAPEAU DES PATRIOTES À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES :

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

ATTENDU QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique » ;

ATTENDU QUE la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulé la rébellion des Patriotes de 1837-1838;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU' il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'Hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

168-05-2018

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 119-04-2018 - ADJUDICATION DE CONTRAT – MATÉRIAUX GRANULAIRES :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution # 119-04-2018, la Municipalité de L'Islet convenait d'utiliser le service juridique Première ligne et ainsi vérifier si le prix du transport pouvait être ajouté au prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE selon l'opinion juridique, une telle opération ne peut être autorisée, et ce, en raison qu'aucune mention n'en est faite aux documents d'appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de rejeter toutes les soumissions déposées à l'égard des demandes de soumissions formulées pour l'acquisition des matériaux granulaires.

Il est de plus résolu de formuler, de façon sporadique, des demandes de soumission selon les besoins de la municipalité.

169-05-2018

ADJUDICATION DE CONTRAT – DISPOSITION MATÉRIAUX CONSTRUCTION ET BOIS CRD – ÉCOCENTRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des appels d'offres pour le traitement, le transport et la disposition de matériaux de construction et de bois CRD (Construction, Rénovation et Démolition) reçus à l'Écocentre de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans le délai prévu;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

Description	Matériaux de construction	Bois CRD
Conteneurs KRT inc.	99.00 \$ / tonne	55.00 \$ / tonne
Services Matrec inc.	155.00 \$ / tonne	90.00 \$ / tonne
Les Conteneurs Verts inc.	89.50 \$ / tonne	64.50 \$ / tonne

NB : les montants excluent les taxes

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appels d'offres stipulent que le contrat sera octroyé au soumissionnaire ayant présenté le prix le plus bas pour chaque matériau demandé;

CONSIDÉRANT QUE chaque entreprise détient les permis d'exploitation requis par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de disposition des matériaux de



N° de résolution
ou annotation

170-05-2018

ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DES THM – TESTS DE COMPACTION ET CONTRÔLE DE QUALITÉ – LABORATOIRES :

construction à la compagnie Les Conteneurs Verts inc. et à la compagnie Conteneurs KRT inc. la disposition du bois CRD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des appels d'offres pour effectuer un mandat de contrôle de qualité des sols et des matériaux utilisés dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

	<i>LEQ</i>	<i>LER</i>
Prix total	9 832.40 \$	10 674.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat des tests de contrôle de qualité des sols et des matériaux au Laboratoire d'expertises de Québec Itée., plus bas soumissionnaire conforme.

171-05-2018

ADJUDICATION DE CONTRAT – MANDAT LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION RÉSEAU ROUTIER :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, compte tenu que son employeur effectuera des travaux dans le cadre de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des appels d'offres pour effectuer des tests de compaction et un contrôle de qualité pour la réalisation de travaux de voirie en lien avec le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

	<i>LEQ</i>	<i>LER</i>
Tarif horaire	70.00 \$	138.50 \$

EN CONSÉQUENCE, il proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers ayant voté, d'octroyer le contrat mentionné précédemment au Laboratoire d'expertises de Québec Itée, et ce, au tarif horaire de 70 \$ plus taxes.

172-05-2018

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE EMPLOIS ÉTÉ CANADA – UN POSTE D'ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'entente rédigée dans le cadre du programme Emplois été Canada officialisant l'octroi d'une subvention de l'ordre de 1 080 \$ pour un poste d'animateur au Camp de jour.



N° de résolution
ou annotation

173-05-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – MISE AUX NORMES USINE DE PRODUCTION D’EAU POTABLE :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser, au montant de 144 047.68 \$ plus taxes, le décompte progressif # 1 présenté par la compagnie Les Excavations Lafontaine inc. et accepté par la firme GBI dans le cadre du projet de mise aux normes de l’usine de production d’eau potable.

174-05-2018

ACCEPTATION DE TAUX D’INTÉRÊTS - RENOUELEMENT EMPRUNTS – FINANCEMENT PAR BILLETS – RÈGLEMENTS 87-2007, 93-2007 ET 144-2012 :

ATTENDU QUE la Municipalité de L’Islet a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission de billets, datée du 15 mai 2018, au montant de 314 500 \$;

ATTENDU QU’ à la suite de l’appel d’offres public pour la vente de l’émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l’article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l’article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CAISSE DESJARDINS DU NORD DE L’ISLET

31 400 \$	3,24000 %	2019
32 500 \$	3,24000 %	2020
33 500 \$	3,24000 %	2021
34 500 \$	3,24000 %	2022
182 600 \$	3,24000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,24000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 400 \$	2,25000 %	2019
32 500 \$	2,50000 %	2020
33 500 \$	2,70000 %	2021
34 500 \$	2,85000 %	2022
182 600 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,67100

Coût réel : 3,27425 %

3. BANQUE ROYALE DU CANADA

31 400 \$	3,32000 %	2019
32 500 \$	3,32000 %	2020
33 500 \$	3,32000 %	2021
34 500 \$	3,32000 %	2022
182 600 \$	3,32000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,32000 %



N° de résolution
ou annotation

175-05-2018

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'offre qui lui est faite de CD DU NORD DE L'ISLET pour son emprunt par billets en date du 15 mai 2018 au montant de 314 500 \$ effectué en vertu des règlements d'Emprunts numéros 87-2007, 93-2007 et 144-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

AUTORISATION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 314 500 \$ - RÈGLEMENT 87-2007, 93-2007 ET 144-2012 :

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Islet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 314 500 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
87-2007	42 000 \$
93-2007	76 900 \$
144-2012	195 600 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 144-2012 et 93-2007, la Municipalité de L'Islet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet avait le 7 mai 2018, un emprunt au montant de 237 600 \$, sur un emprunt original de 352 300 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 87-2007 et 144-2012;

ATTENDU QUE, en date du 7 mai 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 mai 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 87-2007 et 144-2012;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

1. les billets seront datés du 15 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	31 400 \$	
2020.	32 500 \$	
2021.	33 500 \$	
2022.	34 500 \$	
2023.	35 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	147 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 144-2012 et 93-2007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 15 mai 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 mai 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 87-2007 et 144-2012, soit prolongé de 8 jours.

176-05-2018

ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉALISATION DES TRAVAUX DE PAVAGE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des appels d'offres pour la réalisation de travaux de pavage;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Entrepreneurs	Quantité	Les Entreprises Lévisiennes inc.	Construction B.M.L. inc.	P.E. Pageau inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Les Entreprises JRMorin inc.	Nasco inc.
Pose de pavage mécanique Route Lemieux - EB 10-S	1 250 tonnes	84.65 \$ / tonne	88.25 \$ / tonne	90.65 \$ / tonne	95.00 \$ / tonne	104.00 \$ / tonne	113.42 \$ / tonne
Total taxes non incluses		105 812.50 \$	110 312.50 \$	113 312.50 \$	118 750.00 \$	130 000.00 \$	141 775.00 \$
Pose de pavage mécanique Chemin Lamartine Ouest – EB 10-S	964/ tonnes	84.65 \$ / tonne	88.80 \$ / tonne	90.65 \$ / tonne	95.00 \$ / tonne	103.50 \$ / tonne	113.85 \$ / tonne
Total taxes non incluses		81 602.60 \$	85 603.20 \$	87 386.60 \$	91 580.00 \$	99 774.00 \$	109 751.40 \$
Grand total		187 415.10 \$	195 915.70 \$	200 699.10 \$	210 330.00 \$	229 774.00 \$	251 526.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de pavage à la compagnie Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, aux tarifs mentionnés plus haut.

177-05-2018

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – ENGLOBE CORP. :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels déposée par la firme Englobe Corp., et ce, pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre de la mise aux normes de l'usine d'eau potable; le tout selon le bordereau d'estimation émis en date du 19 avril 2018 et signé par monsieur Rouben Wanie.



N° de résolution
ou annotation

178-05-2018

OFFRE DE SERVICES – DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 3 067 \$ plus taxes, l'offre de services de la compagnie ICARIUM Groupe Conseil inc. pour effectuer un mandat de diagnostic organisationnel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité dans le but d'évaluer la situation actuelle dudit service et transmettre des recommandations afin d'améliorer l'efficacité du fonctionnement et l'efficiences des activités.

179-05-2018

INSCRIPTION – CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM) :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de madame Véronique Bélanger, technicienne en loisirs, à la conférence annuelle du loisir municipal dispensée par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).

Il est de plus résolu d'acquitter, pour la somme de 430 \$, plus taxes, le coût d'inscription auquel s'ajoutent les frais de déplacement et de séjour.

180-05-2018

SOUTIEN DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL – DEMANDE DE FINANCEMENT À PATRIMOINE CANADIEN – CORPORATION DES ARTS ET DE LA CULTURE DE L'ISLET POUR L'ACTIVITÉ ESTIVALE GUITARES EN FÊTE – 29-30 JUIN 2019 :

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des arts et de la culture de L'Islet inc. formule, d'année en année, une demande de financement à Patrimoine canadien pour l'activité estivale Guitares en fête qui se tiendra le 29 et 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'apport financier de Patrimoine canadien est conditionnel à la confirmation de l'appui en espèces et/ou en nature de l'administration municipale du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'activité Guitares en Fête constitue un événement culturel majeur au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser à la Corporation des arts et de la culture de L'Islet que la contribution financière de la Municipalité de L'Islet, pour l'année 2019, sera de l'ordre de 10 000 \$.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL CONCERNANT UNE MODIFICATION – RÈGLEMENT 216-2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME – EN VERTU DE L'ARTICLE 202.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière est autorisée à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2018, le Conseil municipal de L'Islet a adopté le *Règlement modifiant les règlements d'urbanisme numéro 216-2018*, comme l'indique la résolution 111-04-2018;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les corrections font suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture du règlement soumis lors de son adoption et de sa résolution d'adoption;

EN CONSÉQUENCE, je soussigné, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, modifie la résolution numéro 111-04-2018 concernant l'adoption du *Règlement modifiant les règlements d'urbanisme numéro 216-2018* de la façon suivante :

À l'article 1 de la résolution numéro 111-04-2018, le numéro de la zone 28Ra est changé pour la nommer « 29Rd ». En réalité, le numéro de la « 28Ra » est changé pour la nommer « 28Rd ».

EN CONSÉQUENCE, je, soussigné, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, modifie le *Règlement modifiant les règlements d'urbanisme numéro 216-2018* de la façon suivante :

À l'article 1, il est dit que le règlement est numéroté « 213-2018 », alors qu'il est numéroté « 216-2018 » en réalité;

À l'article 2, on devrait lire « Objet » et non « Object » dans le titre de l'Article;

À l'article 7, il est dit que « L'article 3.7.1 est modifié » alors qu'on devrait lire « L'article 3.7.11 est modifié ».

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

181-05-2018

AUTORISATION DE REMPLACEMENT – POTEAUX INDICATEURS DE TERRAINS – CAMPING ROCHER PANET :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement des poteaux indicateurs des sites du Camping Rocher Panet, et ce, pour un montant total de 8 773.50\$ plus taxes réparti de la façon suivante :

Compagnie	Travail	Montant
Usinage François Landry	- Coupe de poteaux et ancrages - Aplatissage des ancrages - Perçage et filetage des poteaux	3 937.50 \$
Promo Plastik (Umamo médical)	- Découpe et impression laser - Perçage laser et « étanchage »	4 761.00 \$
Meubles Marois	Embouts en plastique	75.00 \$

182-05-2018

APPROBATION – REDDITION DE COMPTES 2017 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER :

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la municipalité une compensation de 50 915 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer ledit ministère de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

183-05-2018

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 25 avril 2018 pour la somme de 801 939.64 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 1 093.88 \$.

184-05-2018

OFFRE DE SERVICES – NETTOYAGE PRINTANIER – RAMASSAGE DE FEUILLES :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 900 \$ plus taxes, l'offre de services déposée par la compagnie Service et entretien Daniel Ross enr. à l'égard des travaux de nettoyage printanier et de ramassage de feuilles sur les différents terrains municipaux.

185-05-2018

PROPOSITION LOCATION/ACHAT – RÉTROCAVEUSE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, maire, de procéder à une location/achat d'une rétrocaveuse dont les frais de location seront répartis à part égale entre les budgets consentis pour les travaux publics et l'Écocentre.

Monsieur Pelletier fait part des frais engendrés à date pour la location versus l'option de location/achat.

Après discussion, ce dossier sera rediscuté lors d'une réunion de travail.

186-05-2018

PARTICIPATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire, à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec et d'acquitter, pour la somme de 295 \$ taxes incluses, les frais s'y rattachant.

186-1-05-2018

DEMANDE DE COMMANDITE – ÉCOLE SECONDAIRE BON-PASTEUR – REMISE DE BOURSES – GALA MÉRITAS :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une somme de 100 \$ à l'École secondaire Bon-Pasteur, et ce, en guise de contribution à la remise des bourses qui aura lieu dans le cadre du Gala Méritas.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.



N° de résolution
ou annotation

187-05-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directrice générale et secrétaire-trésorière

